



Plombier peut scrupuleux / abus de confiance

Par **larsen**, le **12/06/2008** à **17:44**

Bonjour,
Mon ballon d'eau chaude étant en panne, je fais appel à un plombier pour le changer.
Etant récemment locataire dans l'appartement je ne parviens à localiser la vanne générale d'arrêt d'eau; seulement une vanne stoppant l'arrivée d'eau sur la colonne relative au chauffe eau.
Le plombier m'affirme que cette vanne est défectueuse et qu'il faut la changer pour opérer le remplacement du chauffe eau. N'ayant lui-même pas localisé la vanne générale, il enfonce la porte de la cave pour couper l'arrivée générale de l'immeuble et remplace la dite vanne.
Le plombier m'affirme qu'il s'agit d'une colonne montante et que les travaux seront à la charge du syndic de copropriété.
Or, à posteriori, il s'avère qu'il ne s'agit pas d'une colonne montante, d'une part, et j'ai enfin pu localiser la vanne générale de mon appartement.
Montant des travaux (hors remplacement du chauffe eau) 1200€.
Sur la facture, le plombier a indiqué "remplacement de vanne d'arrêt sur une colonne montante".
Bien entendu le syndic de copro ne veut rien entendre.
Ai-je un recours quelconque??
Par avance merci.